

Résolution sur les droits de l'homme en Syrie

2006/2580(RSP) - 15/06/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les droits de l'homme en Syrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement note tout d'abord qu'à la suite de la signature d'une pétition pour la normalisation des relations entre la Syrie et le Liban, plusieurs militants ont été arrêtés et torturés. Il demande dès lors aux autorités syriennes de libérer sans délai tous les militants concernés.

Parallèlement, le Parlement appelle ce pays à libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion. Il demande également que les prisonniers d'opinion soient bien traités, qu'ils ne soient pas soumis à la torture et qu'ils bénéficient d'un accès régulier et illimité à leurs avocats, médecins et familles. Dans la foulée, le Parlement demande aux autorités syriennes de ratifier la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Rappelant que le respect des droits de l'homme constitue **un élément essentiel de tout accord futur d'association entre la Syrie et l'Union**, le Parlement demande à la Syrie de respecter l'engagement qu'elle a pris dans ce contexte. Il appelle la Commission et le Conseil à mettre tout en œuvre pour faire en sorte que l'accord d'association avec la Syrie débouche sur une amélioration des droits de l'homme dans ce pays et appelle à la Commission à évaluer chaque année la situation des droits de l'homme en Syrie ainsi que le respect par ce pays, de ses obligations au titre de l'accord euro-méditerranéen.